

ACADEMIE DE NICE

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE
DU VAR

DOSSIER D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR LES AIDES
SPECIALISEES, LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE
HANDICAP (CAPA-SH)

SESSION 2017 Clôture des inscriptions : 13 octobre 2016 à 17 heures délai de rigueur	OPTION PRESENTEE :
---	---

Adresse du centre de formation (ESPE, INS-HEA):
(pour les candidats actuellement en formation)

NOM patronymique : NOM d'usage :
Prénoms :
Date de naissance : Ville de naissance Département
Domicile :
Ville : Code Postal :
Tél. personnel : mail **obligatoire** (mail professionnel **uniquement**) :@ac-nice.fr
Fonction : Tél. professionnel :
Affectation actuelle :
Jours et horaires de travail : **IMPORTANT joindre l'emploi du temps détaillé (2)**
.....
Circonscription du premier degré de rattachement :

Le candidat appartient à l'enseignement PUBLIC – PRIVÉ (1)	
Pour les candidats, enseignants titulaires du 1 ^{er} degré de l'enseignement public Le candidat est (1) : Professeur des écoles Instituteur	Pour les candidats des établissements privés sous contrat du 1 ^{er} degré Le candidat est : Maître contractuel Maître agréé du premier degré

Le candidat s'est-il déjà présenté à l'examen du CAPA-SH ? **OUI – NON** (1)

Si OUI, préciser la ou les sessions :

Le candidat est-il déjà titulaire du CAPA-SH ? **OUI - NON** (1)

Si OUI, préciser l'option:

(Joindre copie du certificat ou diplôme)

(1) rayer la mention inutile

(2) emploi du temps : classe correspondant à l'option choisie : jours et horaires d'enseignement

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

M.....

(Nom d'usage et prénoms du candidat)

A Monsieur Le Recteur de l'Académie de Nice

S/C de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des Services Départementaux de l'Education Nationale du Var

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance mon inscription sur la liste des candidats à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH), de la session 2017.

A....., le

Signature du candidat

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

L'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale du VAR,
soussigné, certifie que M.....

réunit bien les conditions fixées par le décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 pour faire acte de candidature au CAPA-SH.

Fait à Toulon, le

Signature

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- une photocopie de l'arrêté de titularisation dans le corps des instituteurs ou des professeurs des écoles pour les enseignants du public
- une photocopie de l'agrément ou du contrat définitif pour les maîtres des établissements privés sous contrat du 1^{er} degré
- une photocopie de la carte nationale d'identité en cours de validité
- une photocopie du CAPA-SH, du CAPSAIS, du CAEI pour les titulaires de l'un de ces diplômes qui désirent l'obtenir dans une autre option
- option B : joindre l'attestation de compétence en braille
- 2 enveloppes timbrées (format standard) à l'adresse du candidat.

Important : Toute information utile sera exclusivement adressée par mail sur la boîte professionnelle nominative du candidat prenom.nom@ac-nice.fr. Il est donc invité à la consulter régulièrement.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR LES AIDES SPECIALISEES, LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (CAPA-SH)

Références : décret n°2004-13 du 5 janvier 2004 ; Arrêtés du 5 janvier 2004 (options – organisation de l'examen du CAPA-SH) – BO spécial n°4 du 26 février 2004.

♦ INSCRIPTIONS

A) Conditions d'inscription :

L'examen du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) est ouvert aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou rémunérés sur échelle de professeur des écoles.

B) Modalités d'inscription :

Le dossier d'inscription, une fois complété et accompagné des pièces justificatives demandées, devra être transmis par voie postale expédié, par dépôt ou par mail à la DSDEN de son lieu d'exercice :

**DSDEN du Var - DPE – Bureau de la Formation, Examens et Concours - A l'attention de Madame Granarolo-
Rue de Montebello - CS 71204 - 83070 Toulon Cedex -**

Courriel : vanina.granarolo@ac-nice.fr

Seules les demandes d'inscription présentées pendant l'ouverture du registre d'inscription seront prises en considération soit du jeudi 8 septembre 2016 au jeudi 13 octobre 2016 à 17 heures, délai de rigueur.

♦ EXAMEN

Modalités de l'examen :

L'examen conduisant à la délivrance du CAPA-SH comporte des options fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation en date du 5 janvier 2004 correspondant aux diverses situations professionnelles auxquelles se préparent les candidats. Les épreuves se déroulent dans l'école, l'établissement, le service accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves correspondant à l'option choisie, dans lequel exerce le candidat ou, à défaut, dans une école, un établissement ou un service correspondant à l'option choisie désigné par le Directeur académique des services de l'Education Nationale. Un candidat ne peut se présenter que trois fois aux épreuves de l'examen. Au cours d'une même session, il ne peut présenter qu'une seule option.

L'examen du CAPA-SH est composé de deux épreuves consécutives organisées dans la même demi-journée :

- 1) Une épreuve professionnelle comportant la conduite de deux séquences d'activités professionnelles (séquences consécutives d'une durée de 45 minutes chacune), suivies d'un entretien avec un jury d'une durée d'une heure.
- 2) Une épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel. La durée totale de la soutenance est de 30 minutes, la présentation par le candidat n'excédant pas dix minutes.

La première épreuve est notée globalement sur 20.

La seconde épreuve est notée sur 20.

Pour chacune des deux épreuves une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.

Une note minimale de 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du CAPA-SH.

♦ CANDIDATS DÉJÀ TITULAIRE D'UN CAPA-OU DE SON EQUIVALENT

Les candidats déjà titulaires du CAPA-SH (ou d'un CAPSAIS, ou d'un CAEI) et désireux d'obtenir le diplôme dans une autre option présentent une séquence d'activités professionnelles de 45 minutes suivie d'un entretien d'une durée de 40 minutes. Une note minimale de 20 sur 40 est exigée pour l'obtention du CAPA-SH.

♦ CAPA-SH, option B

La compétence en braille est préalablement vérifiée et attestée par un centre de formation préparant à l'option B, agréé par le ministre chargé de l'éducation nationale. Cette attestation est obligatoire pour la délivrance du CAPA-SH, option B.

Important : L'organisation des oraux se fait, dans la mesure du possible, sur la base des emplois du temps transmis par les candidats. Cependant, les membres de jury ayant également un calendrier contraint, une date ou un horaire différent pourra alors être imposé. **Le candidat, prévenu suffisamment à l'avance, devra avec le directeur de l'école ou le chef d'établissement, prendre toutes les mesures nécessaires afin de présenter son épreuve dans les conditions prévues.**

C) Informations sur le mémoire professionnel

1) Généralités

La préparation du mémoire est un moyen de développer des compétences professionnelles. Le mémoire témoigne d'une réflexion en prise sur l'expérience et sur la mobilisation active des connaissances qui permet de penser la dimension professionnelle particulière liée aux situations de travail de l'enseignant spécialisé. L'élaboration du mémoire contribue à la construction de l'identité professionnelle de l'enseignant spécialisé.

L'objet d'étude du mémoire est choisi par l'enseignant en fonction de critères qu'il précise dans sa rédaction. Fondé sur l'étude d'une situation, choisie dans le champ de la pratique spécialisée et qu'il problématise, le mémoire fait état de la dynamique de la réflexion conduite.

Le mémoire s'appuie nécessairement sur des références théoriques qui aident à préciser le questionnement, à circonscrire l'objet d'étude, à déterminer le sujet. Elles organisent la réflexion sur la pratique, s'y intègrent et permettent d'en rendre compte autrement que dans une simple description.

La rédaction rend compte le plus clairement possible de la réflexion conduite. Le texte doit être structuré selon une cohérence rigoureuse. Un sommaire rend lisible la structuration retenue. La soutenance explicite cette réflexion, son évolution. La présentation du mémoire est l'occasion de revenir sur ce qui a motivé le questionnement choisi, sur ce qui a fait évoluer les représentations et la réflexion, tant sur la dimension professionnelle de la spécialisation en jeu que sur les savoirs de référence. Elle permet d'apporter des éléments complémentaires qui éclairent les conclusions du texte proposé. Les prolongements rendus possibles par la préparation du mémoire peuvent être évoqués.

Le mémoire doit être remis trois semaines avant le début des premières épreuves de l'examen.

2) Informations pratiques sur le mémoire

Le mémoire est un document comportant **30 pages maximum** dactylographiées (**y compris les annexes**). Il comprend :

- => Un titre, accompagné d'un sous-titre, si nécessaire
- => Un sommaire paginé, placé en tête, comprenant l'ensemble des chapitres
- => Une bibliographie (en fin d'ouvrage)
- => Des annexes éventuelles.

Il comporte éventuellement une liste des principales abréviations utilisées, placée en tête, mais qui ne doit pas dispenser d'une explication de chaque sigle lors de la première apparition dans le texte, et des notes situées de préférence en bas de page ou en fin d'ouvrage.

Il doit respecter les indications suivantes (se reporter à la Charte Graphique Marianne):

- * dactylographié sur feuille blanche (21 x 29,7), recto et relié
- * interligne 2 ou 1,5
- * police et taille des caractères : Arial maigre, corps : 10pt, interlignage : 14pt
- * paginé
- * marges de largeur égale (2 cm environ) de chaque côté
- * présentation : page de couverture
- * annexes : à l'initiative des candidats.

Sur la couverture devront figurer les indications suivantes :

Nom de naissance :
Nom marital :
Prénom :
Option :
Titre du mémoire :
Année scolaire :

- **Les candidats ne doivent en aucun cas faire état du mode de préparation (libre ou en formation).**
- **Le maximum de 30 pages (annexes comprises) doit être impérativement respecté.**

Quelle que soit l'option présentée, le mémoire devra être envoyé en recommandé avec accusé de réception **en quatre exemplaires pour le samedi 11 mars 2017, le cachet de la poste faisant foi ou par dépôt direct le lundi 13 mars 2017 avant 17 heures à la :**

DSDEN du Var - DPE – Bureau de la Formation, Examens et Concours - A l'attention de Madame Granarolo- Bureau 12- Rue de Montebello - CS 71204 - 83070 Toulon Cedex

En outre, une version électronique en format texte Word - non verrouillé – doit être transmise à l'adresse suivante : vanina.granarolo@ac-nice.fr le lundi 13 mars 2017 avant 17 heures, délai de rigueur.

Chaque candidat a pour obligation de rendre son mémoire en version électronique et en version papier à la même date limite d'expédition ou de dépôt. Tout candidat qui ne respectera pas les différents impératifs sur la réalisation et la transmission du mémoire ne pourra se présenter aux épreuves du CAPA-SH.

3) Rapport de jury du CAPA-SH :

Vous pouvez consulter sur le site du Rectorat de Nice le rapport de Jury de la session 2013 qui est toujours d'actualité :

sur le site internet du Rectorat, ac-nice.fr, rubrique examens et concours, certifications.

4) La date et lieu de la réunion académique de présentation des épreuves du CAPA-SH seront communiqués ultérieurement.